

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 14 novembre 2022

N° CP-2022-10-15-2

N° applicatif 4796

15^{ème} Commission

Commission Sud Alsace - Saint-Louis, Sundgau et Thur-Doller

Service instructeur

Service gestion domaine et régulation PL

Service consulté

Direction des Affaires Juridiques

CONVENTION FINANCIÈRE RELATIVE A L'AMÉNAGEMENT D'UNE NOUVELLE LIAISON ROUTIÈRE, LA RD 331, ENTRE LA RD 1066 ET LA RD 351 A VIEUX-THANN

Résumé : La Collectivité européenne d'Alsace crée une nouvelle liaison, la RD331, entre les communes de VIEUX-THANN et LEIMBACH. Le présent rapport a pour objet d'approuver la contribution forfaitaire de la Région Grand Est au coût de l'opération à hauteur de 1 460 000 € et d'approuver la convention à conclure avec la Région pour préciser les modalités de versement de cette participation.

Par délibération du 3 avril 2020, la Commission permanente du Conseil Départemental du Haut-Rhin a tout d'abord approuvé le programme de l'opération consistant en la réalisation d'une nouvelle infrastructure routière dénommée la RD 331, reliant LEIMBACH et VIEUX-THANN, dans le but de fluidifier la circulation et favoriser le désengorgement des axes routiers desservant les villes alentours de THANN, VIEUX-THANN et CERNAY.

La Commission permanente du Conseil Départemental du Haut-Rhin a par ailleurs confirmé dans cette même délibération l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération au montant estimé à 8 millions d'euros TTC.

Pour rappel, dans le cadre de la première phase de ce projet, a été mis en service le giratoire d'Aspach-Michelbach positionné sur la RD 103, entièrement financé par la Communauté de Communes de Thann-Cernay. Cette opération, dont le coût global s'est élevé à 500 000 €, a fait l'objet de la convention n° 11/2017 conclue entre la Communauté de Communes de Thann-Cernay et le Conseil Départemental du Haut-Rhin. Ce giratoire constitue, dès lors, le premier aménagement de ce projet de liaison RD 331 à l'entrée de Vieux-Thann.

Pour ce qui concerne le projet global d'aménagement de cette nouvelle liaison routière, il est précisé que la Collectivité européenne d'Alsace assure la totale maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre de l'opération, dont le démarrage des travaux a eu lieu en septembre 2022.

La création de cette jonction routière porte sur 1.7 km reliant la RD 1066 à LEIMBACH et la RD 351 à VIEUX-THANN.

A cette fin, la Collectivité européenne d'Alsace assurera le préfinancement de la totalité de l'opération, procédera au mandatement des dépenses en TTC et bénéficiera du FCTVA. Le coût relatif aux aménagements concernés est estimé à un montant de 7 208 333 € HT (hors coût d'acquisition foncière uniquement à la charge de la Collectivité européenne d'Alsace), dont 6 500 000 € HT se rapportant aux travaux et 708 333 € HT au titre des phases d'études et de contrôles. La Région Grand Est apportera, quant à elle, une contribution financière forfaitaire à hauteur de 1 460 000 € du coût HT lié aux phases d'études, de contrôles et de travaux. La convention annexée au présent rapport a pour objet de définir les conditions de cette participation.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver la perception d'une participation de 1 460 000 € de la Région Grand Est au titre du montant des études et des travaux du projet d'aménagement de la RD 331 porté sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité européenne d'Alsace,
- D'approuver la convention financière afférente à la subvention précitée, jointe en annexe du présent rapport, à conclure avec la Région Grand Est et de m'autoriser à la signer après avoir, le cas échéant, procédé aux modifications mineures qui s'avéreraient nécessaires ;
- De désigner Monsieur Raphaël SCHELLENBERGER, Conseiller d'Alsace du Canton de Cernay, à l'effet de représenter la Collectivité européenne d'Alsace lors des comités de pilotage et des comités techniques ;
- De noter que les dépenses relatives à ce projet seront imputées sur le Programme 068, Opération 0048, Chapitre 23, Fonction 843, Natures 2315 ;
- De noter que la recette relative à ce projet sera créditée sur le Programme P068, Opération 0048, Tranche T05, Natana (1516)-13-1322-843

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY